



180 boul. Norbert-Morin
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5
Tél. : 819 326-8690
Sans frais : 1 877 326-8690
www.h2lab.ca

N° certificat : SAM724454 R1
N° client : 30328
Réf. Client : P3391185-08.01

CERTIFICAT D'ANALYSES

Aqua-Gestion Inc

6 Edwise. chemin Scraire
Mille Isles
QC J0R 1A0
N° téléphone : 450-432-1140
Votre client : 72

N° échantillon : 3809710 (72)

Matrice : Eau potable
Reçu le : 2024-09-13
Prélevé le : 2024-09-11
Etat de l'éch. à la réception : Conforme
Lieu de prélèvement : 225 DE LA POMMERAIE
Préleveur : Serge Scraire
N° réseau : X0011526
Identification réseau : St-Joseph-du-Lac (Dom.Pommeraiie)
Code lieu de prélèvement : 0 Installation de distribution

Paramètre (méthode)	Résultat	Unité	Norme/Recommandation	Date d'analyse
Antimoine (Sb) (H2Lab-MET-211) a 2	< 0,0001	mg/L	≤ 0.006 (N)	2024-09-24
Arsenic (As) (H2Lab-MET-211) a 2	< 0,0005	mg/L	≤ 0.010 (N)	2024-09-24
Baryum (Ba) (H2Lab-MET-211) a 2	0,2309	mg/L	≤ 1.0 (N)	2024-09-24
Bore (B) (H2Lab-MET-211) a 2	0,008	mg/L	≤ 5.0 (N)	2024-09-24
Cadmium (Cd) (H2Lab-MET-211) a 2	< 0,00002	mg/L	≤ 0.005 (N)	2024-09-24
Chrome (Cr) (H2Lab-MET-211) a 2	0,0023	mg/L	≤ 0.050 (N)	2024-09-24
Cyanures totaux (CNt) (H2Lab-CN-211) a 2	< 0,001	mg/L CN	≤ 0.20 (N)	2024-09-23
Fluorures (F) (H2Lab-FLU-311) a 3	0,13	mg/L	≤ 1.5 (N)	2024-09-19
Mercure (Hg) (H2Lab-MET-211) a 2	< 0,00001	mg/L	≤ 0.001(N)	2024-09-24
Sélénium (Se) (H2Lab-MET-211) a 2	< 0,0005	mg/L	≤ 0.010 (N)	2024-09-24
Uranium (U) (H2Lab-MET-211) a 2	< 0,0005	mg/L	≤ 0.020 (N)	2024-09-24

Légende :

a : Paramètre(s) accrédité(s) (N) : Norme (R) : Recommandation 2 : analyse effectuée au laboratoire H2Lab à Rouyn-Noranda 3 : analyse effectuée au laboratoire H2Lab à Sainte-Agathe-des-Monts

Référence :

(N): c.Q-2, r-40, annexe 1 (RQEP)

(G): Guide de conception des installations de production d'eau potable

(R): Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada, Santé Canada; ou Références sur la qualité des eaux, Direction de la qualité des eaux, Ottawa, Canada, 1980

Mn: Santé Canada prévoit aussi une recommandation esthétique de 0,02mg/L pour le manganèse

Remarques :

Cette révision remplace SAM724454 R0 et annule tout certificat antérieur.

L'appréciation de l'échantillon et sa conformité aux normes sont établies dans la limite des paramètres analysés, si applicable. Ce rapport ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'essai. Les paramètres portant la mention "Paramètre(s) accrédité(s)" sont couverts par le programme d'accréditation des laboratoires d'analyse du MELCCFP.